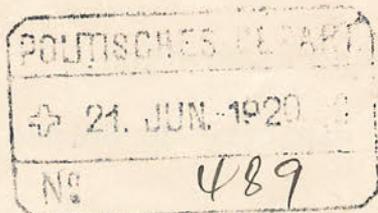


72
LÉGATION DE SUISSE
EN ITALIE

30
15/46
ROME, le 17 juin 1920.

20. I. C. 15.



A
B 56/41/7
C
D
Bureau 152

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 3 mai, concernant une collaboration plus étroite entre un certain nombre d'Etats neutres.

Ma démarche auprès du Ministre de Norvège n'a pas eu l'heureux résultat que j'en attendais. Je vous remets copie de l'aide-mémoire qui m'a été apporté aujourd'hui même par mon collègue de Norvège.

Dans ma conversation du 27 avril avec le Ministre de Norvège, j'avais indiqué un certain nombre de questions qui auraient pu, à titre d'exemple, être traitées avec avantage d'un commun accord entre les Gouvernements neutres intéressés, mais sans en faire l'objet d'une note. M. Scheel m'a informé qu'il avait mentionné ces questions au Gouvernement de Christiania et que celui-ci lui avait exprimé l'avis que ces questions " s'adapteraient difficilement à un traitement spécial par un groupe d'Etats restés neutres pendant la guerre". Je regrette que la Norvège ait si mal compris l'intérêt de notre suggestion, d'autant plus que d'après M. Scheel elle n'a dû se décider qu'après avoir pris l'avis des deux autres Etats scandinaves. Il y a lieu de penser que les premiers débats de l'Assemblée de la Société des Nations démontreront à nos amis scandinaves que nous avons vu juste et que notre proposition méritait d'être immédiatement adoptée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération,

Au Département Politique fédéral

Division des Affaires Etrangères

B e r n e .



les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse en Italie:

Weyr

Annexe: 1

↓